



EXTRAIT

Le vingt-sept du mois de mai à 20 Heures 30,

Le Conseil Municipal de la commune de CAMBOULAZET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur LACHET Jean, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 17/05/2024

Présents : M. LACHET Jean, M. ANGLES Julien, M. CUOC Jérôme, CANITROT Nadine, M. ENJALBERT Maxime, M. GAZANIOL Dominique, Mme LITRE Alexandrine, M. PANIS Didier, Mme. LACOMBE Patricia, Mme. LACOMBE Philippe, Mme POUGET Sandrine.

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil : M. ANGLES Julien ayant obtenu la majorité des suffrages, il a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a accepté.

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION OBJET : LANCEMENT DE LA CONSULTATION POUR UNE MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR UNE OPERATION D'AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS ET LA TRAVERSE DE CAMBOULAZET

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil le projet de lancement de la consultation pour une mission de maîtrise d'œuvre d'une opération « Cœur de Village » - Aménagement des espaces publics et la traverse de Camboulazet

Monsieur le Maire expose ensuite à l'assemblée la procédure adaptée qui sera conduite pour la passation du marché de maîtrise d'œuvre de cette opération, après avoir rappelé la réglementation relative à la commande publique, qui autorise le recours à cette procédure pour la passation de tous les marchés de services inférieur à 215 000 € HT.

Il expose également les éléments de programme de l'opération.

Monsieur le Maire explique que la procédure choisie est une procédure restreinte avec remise de prestations. Elle comprend deux phases :

- une première phase de consultation sur compétences, références et note de motivation et sélection de 3 candidats admis à faire une offre,
- puis une seconde phase, de sélection de l'équipe de maîtrise d'œuvre après remise d'une offre méthodologique et financière, et audition des candidats sélectionnés.

Il explique également qu'il réunira une commission ad hoc pour l'assister. Cette commission sera composée de Mme Nadine CANITROT et Mme Patricia LACOMBE, M. Jean LACHET, M. Maxime ENJALBERT, M. Dominique GAZANIOL.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et pris connaissance du contenu du dossier de consultation établi pour la passation du marché considéré, décide :

- d'approuver le lancement de la procédure adaptée restreinte avec remise de prestations en vue de la passation du marché de maîtrise d'œuvre,
- d'approuver le contenu des éléments de programme,
- d'autoriser également Monsieur le Maire lancer les consultations du CSPS, du géomètre expert, et de l'ensemble des prestations annexes nécessaires à la réalisation de cette opération.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de ces marchés.

DELIBERATION OBJET : APPROBATION DU FONDS DE CONCOURS POUR LES INVESTISSEMENTS PORTES PAR LA COMMUNE DE CAMBOULAZET : CITY STADE, ISOLATION TOITURE DE LA MAIRIE, LOCAL TECHNIQUE COMMUNAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'opportunité pour la Commune de bénéficier en 2024 d'un fonds de concours de Pays Ségali Communauté, destiné à l'aider à réaliser ses programmes d'investissements.

Ainsi, la Communauté de communes peut aider la Commune sur plusieurs programmes d'investissements :

- Le city stade
- La réfection et l'isolation de la toiture de la mairie
- Le local technique communal

Conformément à la Loi, le fonds de concours ne doit pas dépasser 50 % des dépenses d'investissement, déduction faite des subventions.

- 1- Le programme des travaux du city stade s'élève à 81 325 € HT
 - o Les subventions demandées (DETR et Département) s'élèvent à 44 729 €.
 - o Le reste à charge de la Commune sur cette opération est donc de 36 596 €.
- 2- Le programme des travaux de réfection et d'isolation de la toiture de la Mairie s'élève à 46 561 € HT
 - o Les subventions demandées (DETR, Région et Département) s'élèvent à 27 936 €.
 - o Le reste à charge de la Commune sur cette opération est donc de 18 625 €.
- 3- L'aménagement du local technique municipal s'élève à 46 000 € HT
 - o Aucune subvention n'a été attribuée sur cet investissement, le reste à charge de la Commune est donc de 46 000 €.

Total des restes à charge : 101 221 € HT

Le fonds de concours que Pays Ségali peut apporter à la Commune de CAMBOULAZET sur ces différents investissements s'élève à 40 000 €. Il se situe donc en deçà des limites fixées par la réglementation.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de bien vouloir solliciter le fonds de concours de Pays Ségali Communauté à la Commune pour le financement des investissements.

Le Conseil Municipal

Vu les programmes de travaux du city stade, de la réfection et de l'isolation de la toiture de la Mairie et de l'aménagement du local technique communal,
Vu la possibilité d'un fonds de concours communautaire portant sur ces travaux, sur lequel Pays Ségali Communauté délibèrera de manière concordante,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité :

DÉCIDE

- De solliciter de Pays Ségali Communauté, l'attribution d'un fonds de concours de 40 000 € afin d'aider la Commune à réaliser les investissements portés par la Commune
- Charge Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION OBJET : VILLAGE DE LACOMBE : SECURISATION DE LA TRAVERSEE DU VILLAGE VC N° 02 : CREATION D'UNE ECLUSE ET D'UN CHEMINEMENT PIETONNIER

Monsieur le Maire présente de dossier de mise en sécurité de la traversée du village de Lacombe VC N° 02.

Les travaux consistent à l'aménagement d'une écluse sur la VC n° 02 dans la traverse du village avec création d'un cheminement piétonnier.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 13 714,37 € HT soit 16 457,24 € TTC.

Il propose de solliciter **une aide de 6 857 €** au titre du Fonds d'Action Local auprès du Conseil Départemental de l'Aveyron pour financer ces aménagements de sécurité.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Décide de procéder aux travaux de mise en sécurité de la VC n° 02 pour la traversée du village de Lacombe,
- Sollicité auprès du Conseil Départemental une aide de **6 857 €** au titre du Fonds d'action Local pour financer une partie de ces travaux
- Charge Monsieur le Maire à engager les démarches pour la réalisation de ces travaux.